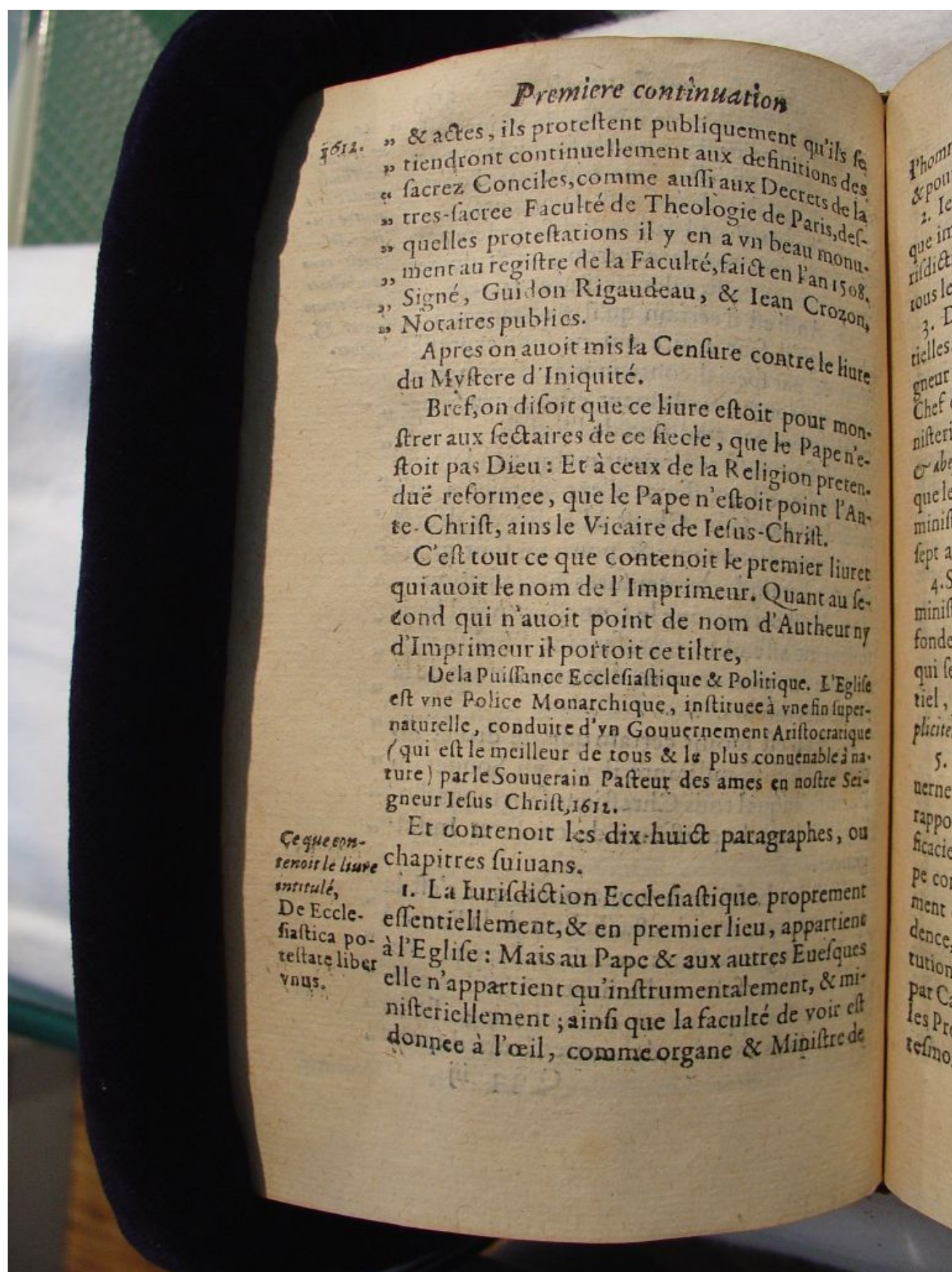


1612_303v.jpg



Premiere continuation

1612. » & actes, ils protestent publiquement qu'ils se
 » tiendront continuellement aux definitions des
 » sacrez Conciles, comme aussi aux Decrets de la
 » tres-sacree Faculté de Theologie de Paris, des-
 » quelles protestations il y en a vn beau monu-
 » ment au registre de la Faculté, fait en l'an 1508,
 » Signé, Guidon Rigau deau, & Jean Crozon,
 » Notaires publics.

Après on auoit mis la Censure contre le liure
 du Mystere d'Iniquité.

Bref, on disoit que ce liure estoit pour mon-
 strer aux sectaires de ce siecle, que le Pape n'es-
 toit pas Dieu: Et à ceux de la Religion preten-
 duë reformee, que le Pape n'estoit point l'An-
 te-Christ, ains le Vicair de Iesus-Christ.

C'est tout ce que contenoit le premier liure
 qui auoit le nom de l'Imprimeur. Quant au se-
 cond qui n'auoit point de nom d'Auteur ny
 d'Imprimeur il portoit ce tiltre,

De la Puissance Ecclesiastique & Politique. L'Eglise
 est vne Police Monarchique, instituee à vne fin super-
 naturelle, conduite d'vn Gouvernement Aristocratique
 (qui est le meilleur de tous & le plus conuenable à na-
 ture) par le Souuerain Pasteur des ames en nostre Sei-
 gneur Iesus Christ, 1612.

Et contenoit les dix-huict paragraphes, ou
 chapitres suiuaus.

*Ce que con-
 tenoit le liure
 intitulé,
 De Eccle-
 siastica po-
 testate liber
 vnus.*

1. La Iurisdiction Ecclesiastique proprement
 essentiellement, & en premier lieu, appartient
 à l'Eglise: Mais au Pape & aux autres Euesques
 elle n'appartient qu'instrumentalement, & mi-
 nisteriellement; ainsi que la faculté de voir est
 donnee à l'œil, comme organe & Ministre de

Phonm
 & pour
 1. Iel
 que im
 rldicti
 tous les
 3. D
 tielles.
 gneur
 Chef e
 nisterie
 & abel
 que le
 minist
 sept ar
 4. S.
 minist
 fonder
 qui se
 tiel, f
 pliciter
 5.
 uerner
 rappor
 ficacie
 pe con
 ment e
 dence,
 tution
 par Ca
 les Pre
 tesmoi

1612_431r.jpg

du Mercure François.

431

1612.

Ils n'en sont venus iusques à present qu'aux escrits, il est à desirer qu'ils s'accordent sans en venir aux armes pour le repos de l'Allemagne. Passons en Dannemarc, & voyons la continuation de la guerre entre les Danois & Sueciens.

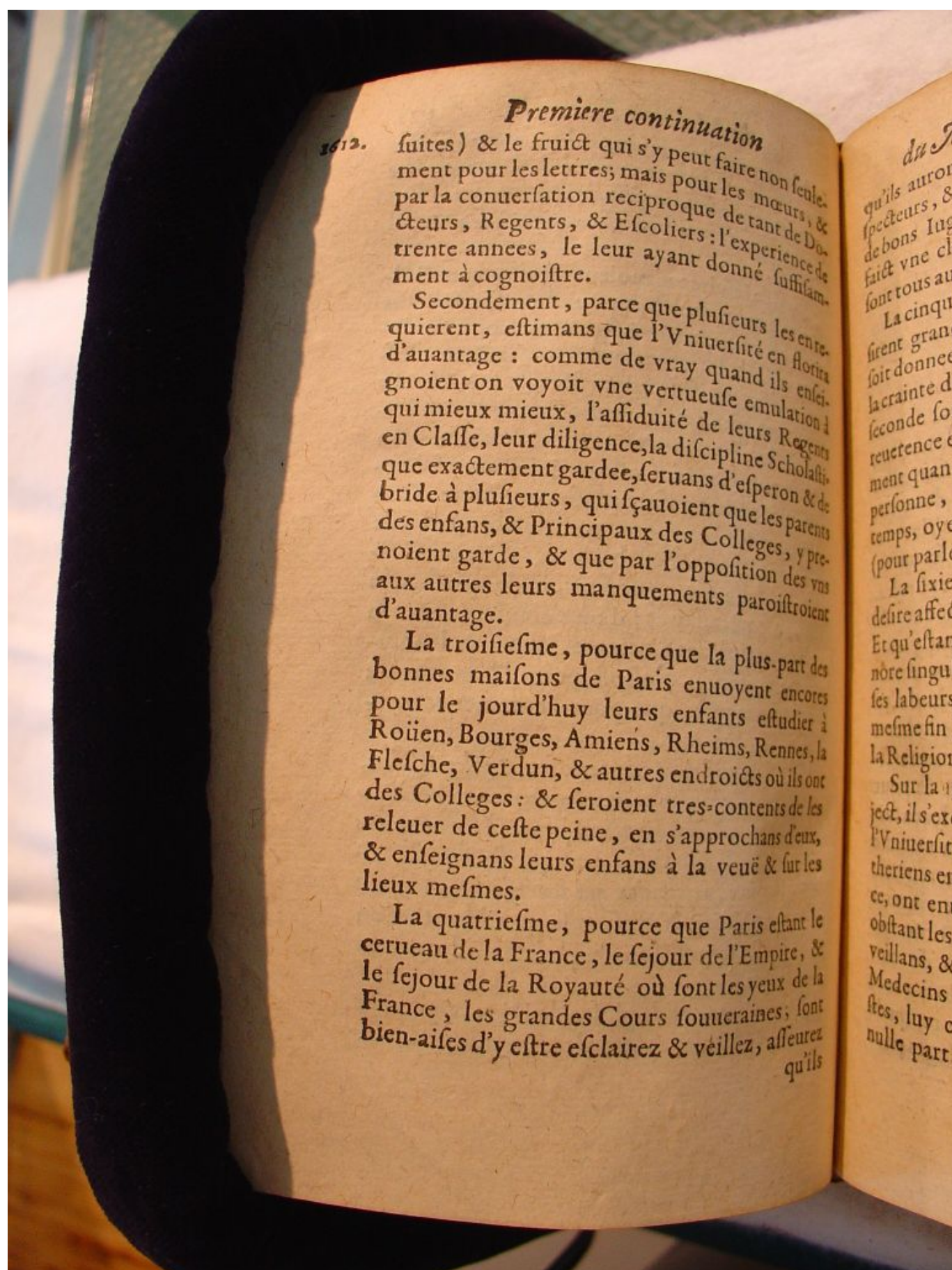
Nous auons dit sur la fin de l'an passé, que l'armée du Roy de Dannemarc s'estoit d'elle-mesme ruynee par les maladies & injures du temps, que ceux des Isles d'Oeslandt & Bor-
Continuation de la guerre entre les Danois & Sueciens.
 cholm, auoient chassé les garnisons Danoises, & que ledit Roy auoit faict publier vne Responce aux plainctes que les gens de guerre Allemans auoient faict contre le manquement de la paye de la solde qu'il leur auoit promise.

Au commencement de ceste annee, ce Roy
Course des Danois en Suece.
 ayant receu quelques troupes d'Allemans que luy amena George Duc de Lunebourg, fit vn camp de quatre mille hommes, avec lesquels il entra plus auant qu'il n'auoit faict dans les terres de Suece; sçauoir est, iusques aux enuiron de Ienecop, portant le feu & le sang par tout où il passa, avec d'estranges ruynes.

Gustave fils du feu Roy Charles de Suece
& des Sueciens en Scanie & Noruege.
 (que toutes les Relations ne nomment encor que Prince, pource qu'il n'a esté couronné) ayant r'assemblé au mois de Feurier le plus de gens de guerre qu'il pût, contraignit le Roy de Dannemarc de se retirer en Scanie, où Gustave entra par force, & rendit avec vsure aux terres du Roy de Dannemarc ce qu'il auoit faict aux siennes: On ne voyoit que cendres &

Iiii iij

1612_372v.jpg



1612. *Premiere continuation*
 suites) & le fruit qui s'y peut faire non seulement pour les lettres; mais pour les mœurs, & par la conuersation reciproque de tant de Docteurs, Regents, & Escoliers: l'experience de trente annees, le leur ayant donné suffisamment à cognoistre.

Secondement, parce que plusieurs les enquirent, estimans que l'Vniuersité en florissant d'auantage: comme de vray quand ils enseignoient on voyoit vne vertueuse emulation à qui mieux mieux, l'assiduité de leurs Regents en Classe, leur diligence, la discipline Scholastique exactement gardee, seruans d'esperon & de bride à plusieurs, qui sçauoient que les parents des enfans, & Principaux des Colleges, y prenoient garde, & que par l'opposition des vns aux autres leurs manquemens paroistroient d'auantage.

La troisieme, pource que la plus-part des bonnes maisons de Paris enuoyent encores pour le jourd'huy leurs enfans estudier à Roüen, Bourges, Amiens, Rheims, Rennes, la Flesche, Verdun, & autres endroiets où ils ont des Colleges: & seroient tres-contents de les releuer de ceste peine, en s'approchant d'eux, & enseignant leurs enfans à la veüe & sur les lieux mesmes.

La quatrieme, pource que Paris estant le cerueau de la France, le sejour del'Empire, & le sejour de la Royauté où sont les yeux de la France, les grandes Cours souueraines, sont bien-aïses d'y estre esclairez & veillez, assurez qu'ils

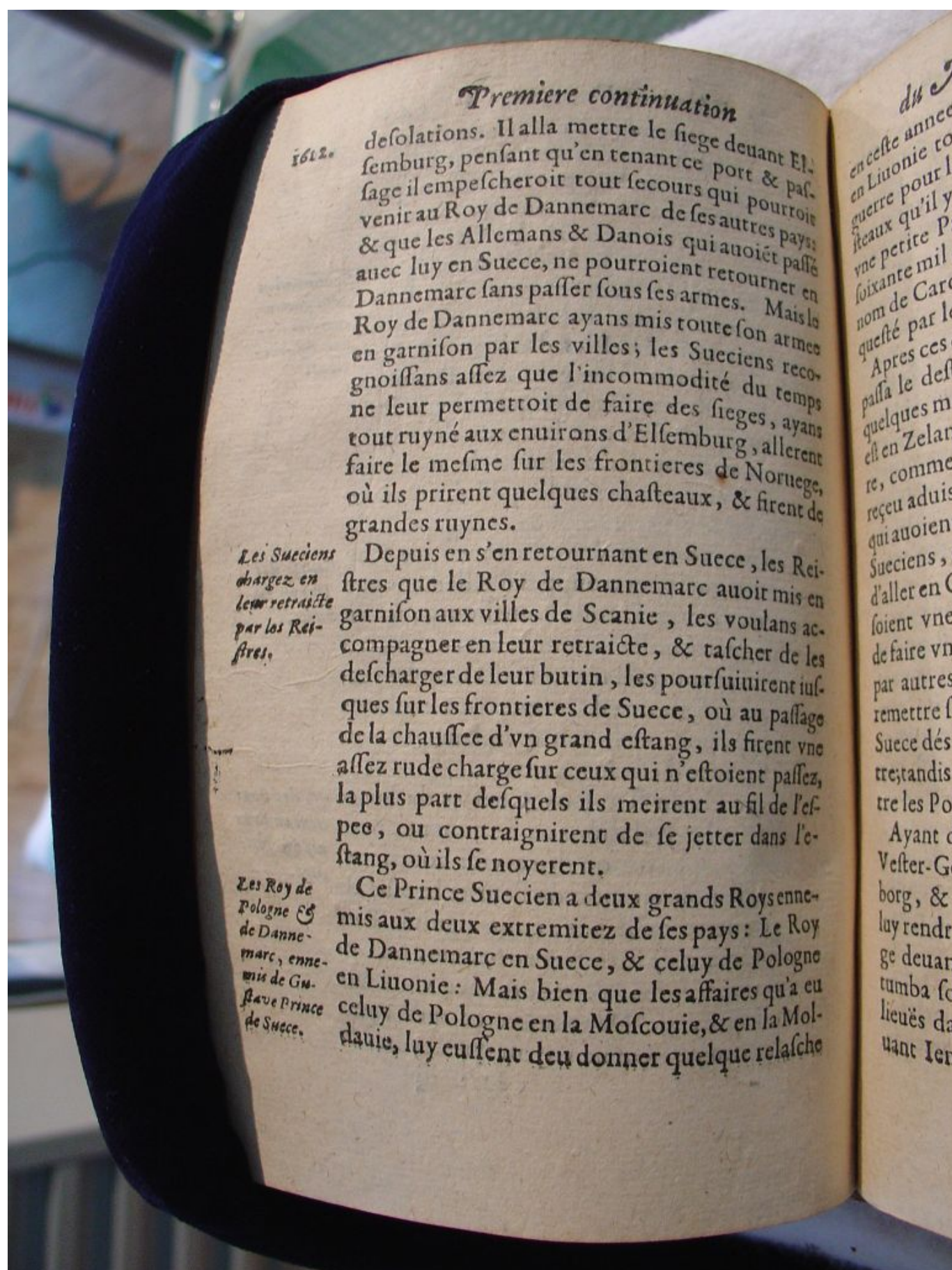
du N
 qu'ils auron
 specteurs, &
 de bons Iug
 fait vne cl
 sont tous au

La cinqu
 firent grand
 soit donnee
 la crainte de
 seconde soi
 reuerence e
 ment quan
 personne,
 temps, oye
 (pour parle

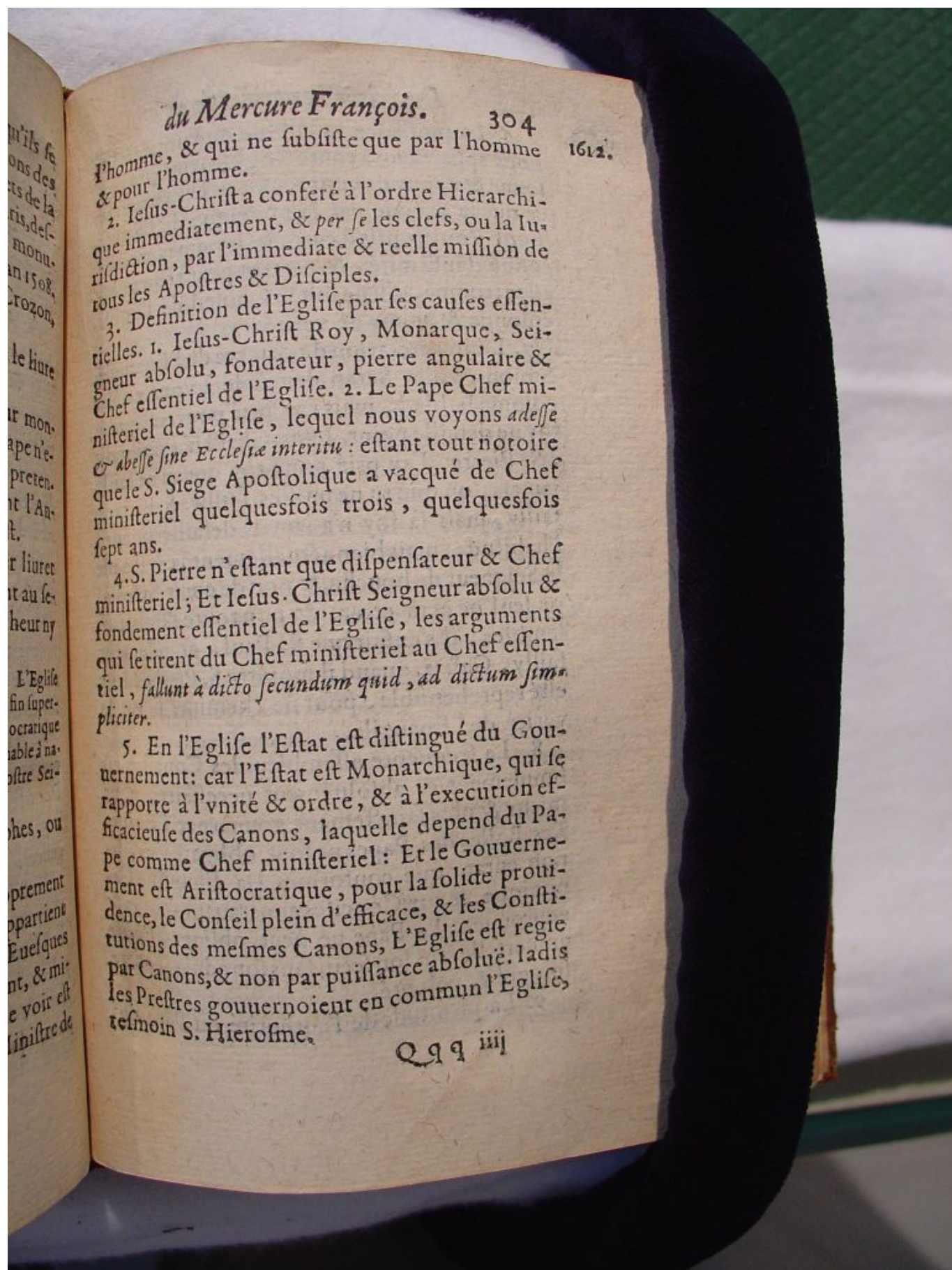
La sixie
 desire affect
 Et qu'estan
 nore singul
 ses labeurs
 mesme fin
 la Religion

Sur la 19
 ject, il s'ex
 l'Vniuersité
 theriens en
 ce, ont enu
 obstant les
 veillans, &
 Medecins
 ftes, luy c
 nulle part

1612_431v.jpg



1612_304r.jpg



du Mercure François.

304

1612.

l'homme, & qui ne subsiste que par l'homme
& pour l'homme.

2. Iesus-Christ a conferé à l'ordre Hierarchi-
que immediatement, & per se les clefs, ou la lu-
risdiction, par l'immediate & reelle mission de
tous les Apostres & Disciples.

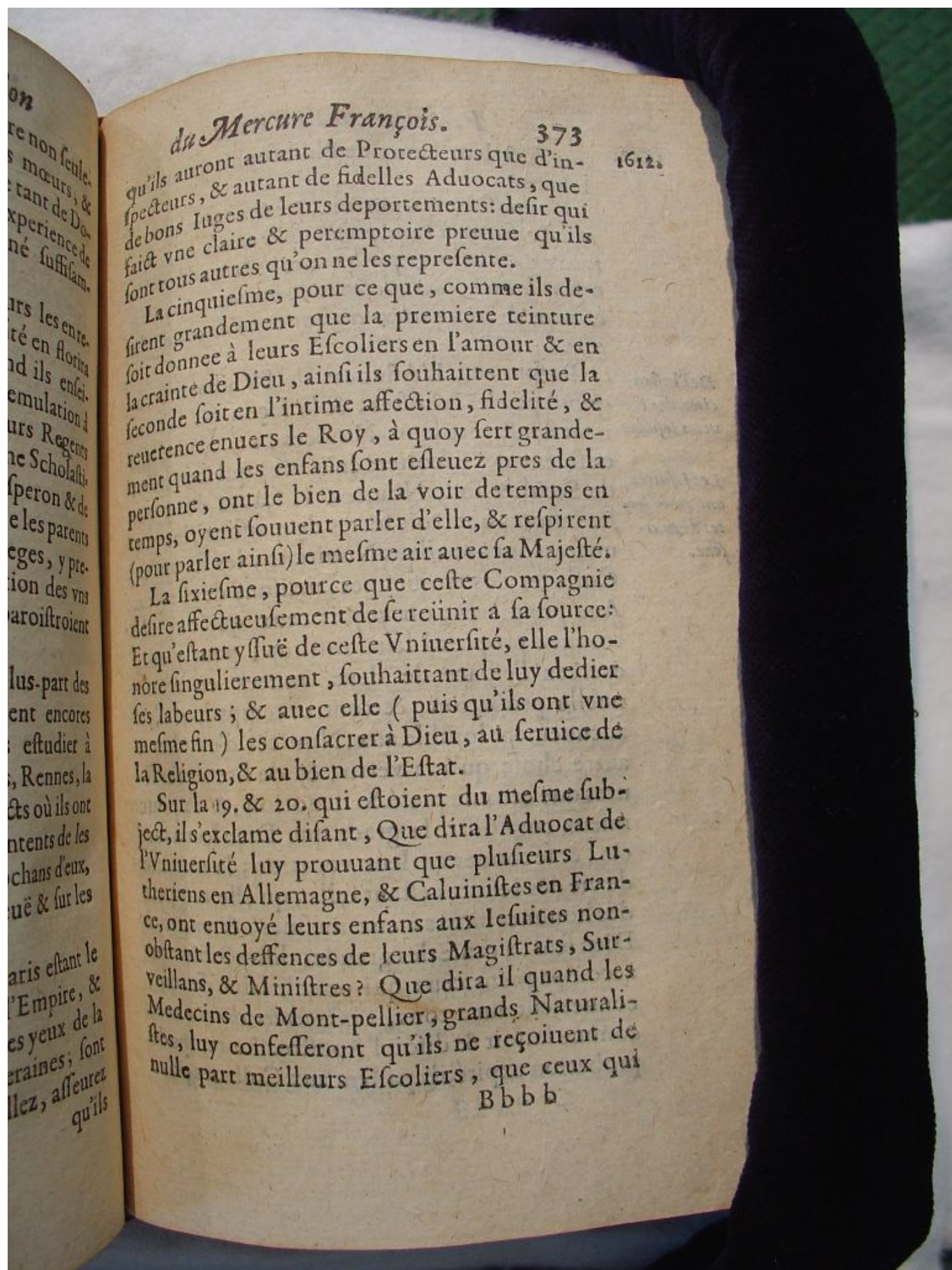
3. Definition de l'Eglise par ses causes essen-
tielles. 1. Iesus-Christ Roy, Monarque, Sei-
gneur absolu, fondateur, pierre angulaire &
Chef essentiel de l'Eglise. 2. Le Pape Chef mi-
nisteriel de l'Eglise, lequel nous voyons adesse
& abesse sine Ecclesia interitu: estant tout notoire
que le S. Siege Apostolique a vacqué de Chef
ministeriel quelquesfois trois, quelquesfois
sept ans.

4. S. Pierre n'estant que dispensateur & Chef
ministeriel; Et Iesus-Christ Seigneur absolu &
fondement essentiel de l'Eglise, les arguments
qui se tirent du Chef ministeriel au Chef essen-
tiel, *fallunt à dicto secundum quid, ad dictum sim-
pliciter.*

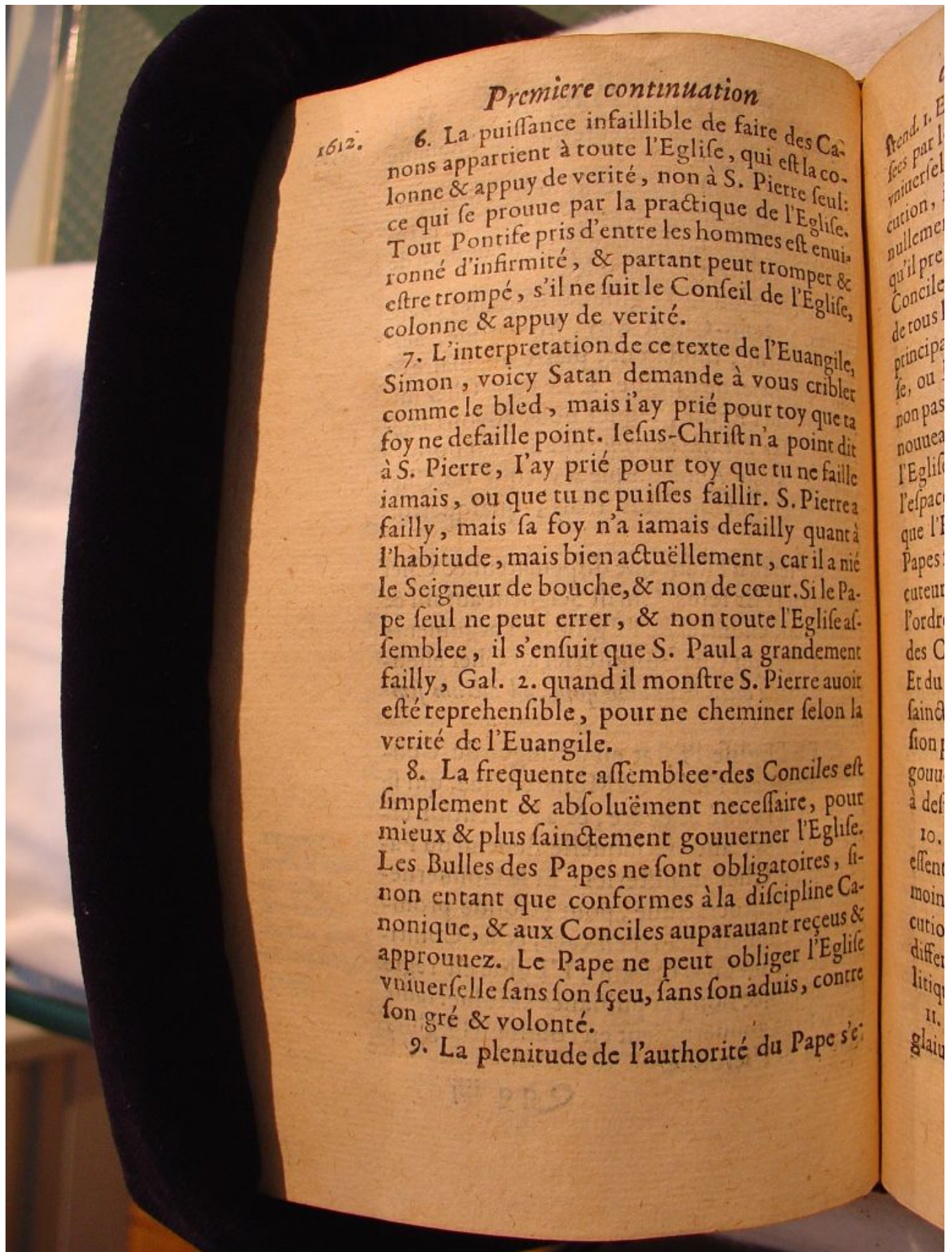
5. En l'Eglise l'Estat est distingué du Gou-
vernement: car l'Estat est Monarchique, qui se
rapporte à l'vnité & ordre, & à l'execution ef-
ficacieuse des Canons, laquelle depend du Pa-
pe comme Chef ministeriel: Et le Gouverne-
ment est Aristocratique, pour la solide prou-
vidence, le Conseil plein d'efficace, & les Consti-
tutions des mesmes Canons, L'Eglise est regie
par Canons, & non par puissance absoluë. Iadis
les Prestres gouvernoient en commun l'Eglise,
tesmoin S. Hierosme.

Q q q iiii

1612_373r.jpg



1612_304v.jpg



1612_432r.jpg

du Mercure François.

432

1612.

en ceste année; si a-t'il esté contrainct de tenir en Liuonie tousiours vne partie de ses gens de guerre pour la conseruation des villes & chasteaux qu'il y tient; dont les Sueciens ont fait vne petite Prouince de trente mil de large & soixante mil de long, à laquelle ils ont donné le nom de Carolie, pour auoir esté ce pays conqueſté par leur dernier Roy Charles.

*Prouince de
Carolie en
Liouonie.*

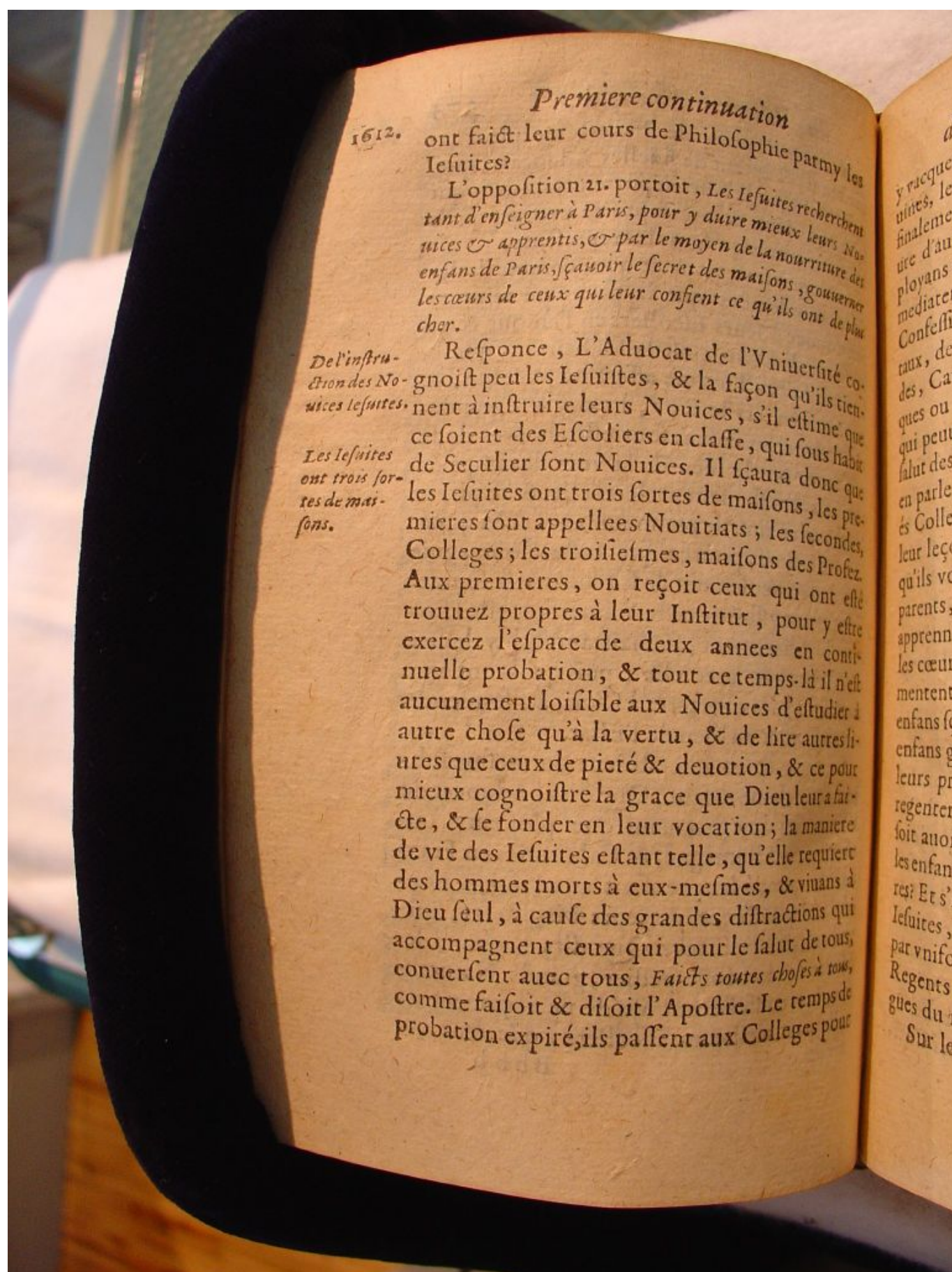
Après ces courses, le Roy de Dannemarc repassa le destroiect de Zund, & alla demeurer quelques mois à Copenhage, ou Hafnie (qui est en Zelandie) où il faict sa demeure ordinaire, comme la capitale de ses pays. Mais ayant reçu aduis de plusieurs marchands ses subjets, qui auoient correspondance avec des marchands Sueciens, que le Prince Gustave seroit cōtraint d'aller en Carolie, pource que les Polonois faisoient vne grande leuee de gens de guerre afin de faire vn grand effort; ce qui luy fut confirmé par autres aduis de Pologne, il se resolut de remettre sus vne nouuelle armee, & entrer en Suece dès que la saison le luy pourroit permettre; tandis que son ennemy seroit empesché contre les Polonois.

Ayant donc repassé la mer, & entré dans la Vester-Gothie, il assiegea premierement Elseborg, & contrainit la garnison Suecienne de luy rendre la place. Ce faict, il alla mettre le siege deuant Goltberg, qui faute d'estre secouru tumba sous sa puissance. Puis entrant quinze lieues dans le pays s'en alla mettre le siege deuant Ienecop.

*Elseborg &
Goltberg ran-
du au Roy
de Danne-
marc.*

Iiii iiii

1612_373v.jpg



Premiere continuation

1612. ont fait leur cours de Philosophie parmy les Iesuites?

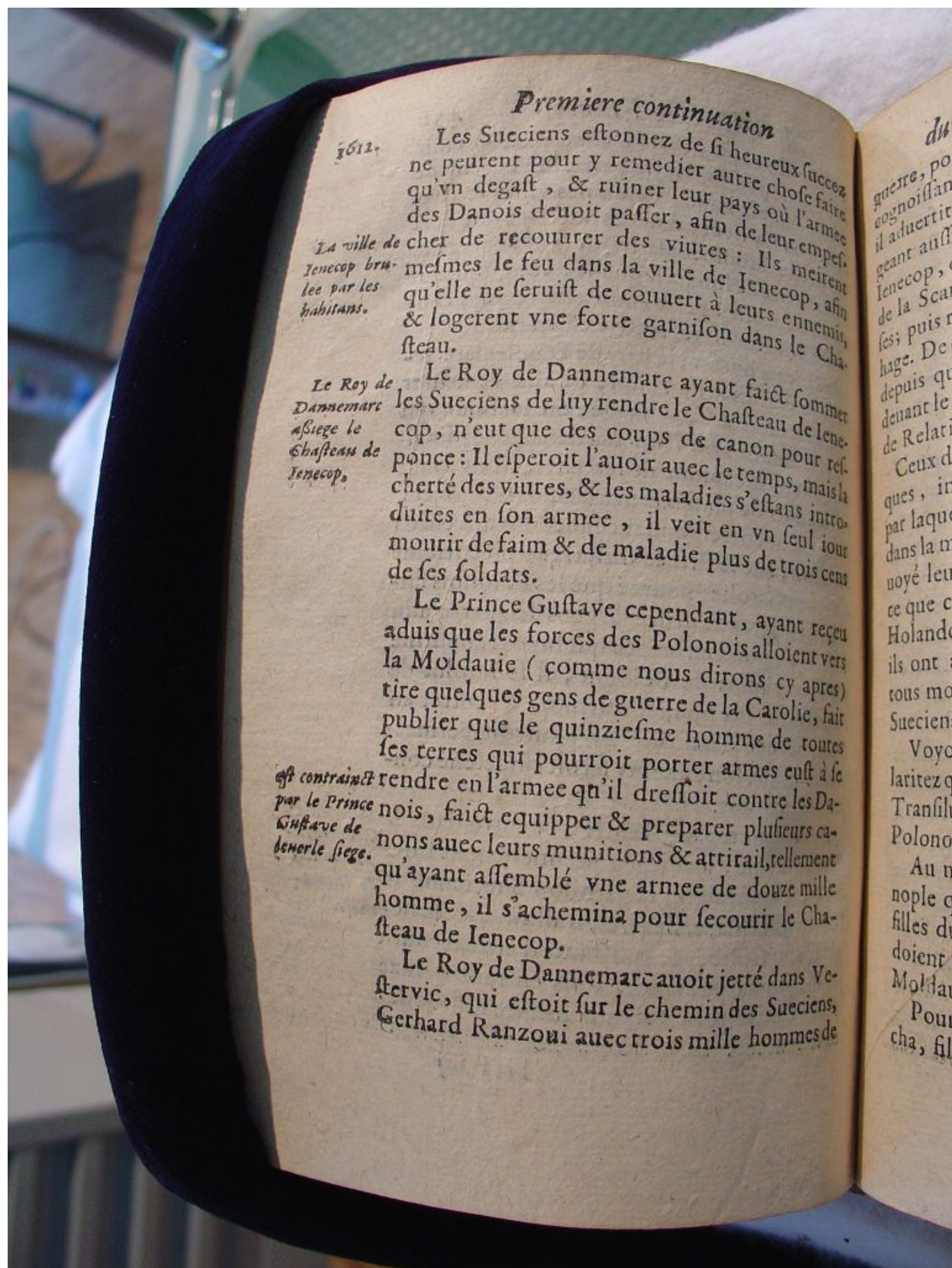
L'opposition 21. portoit, Les Iesuites recherchent tant d'enseigner à Paris, pour y diuer leurs Nouices & apprentis, & par le moyen de la nourriture des enfans de Paris, sçauoir le secret des maisons, gouverner les cœurs de ceux qui leur confient ce qu'ils ont de plus cher.

De l'instruction des Nouices Iesuites.

Les Iesuites ont trois sortes de maisons.

Responce, L'Aduocat de l'Vniuersité connoist peu les Iesuites, & la façon qu'ils tiennent à instruire leurs Nouices, s'il estime que ce soient des Escoliers en classe, qui sous habit de Seculier sont Nouices. Il sçaura donc que les Iesuites ont trois sortes de maisons, les premieres sont appellees Nouitiats; les secondes, Colleges; les troisiemes, maisons des Profes. Aux premieres, on reçoit ceux qui ont esté trouuez propres à leur Institut, pour y estre exercez l'espace de deux annees en continue probation, & tout ce temps-là il n'est aucunement loisible aux Nouices d'estudier à autre chose qu'à la vertu, & de lire autres livres que ceux de pieté & deuotion, & ce pour mieux cognoistre la grace que Dieu leur a faite, & se fonder en leur vocation; la maniere de vie des Iesuites estant telle, qu'elle requiert des hommes morts à eux-mesmes, & viuans à Dieu seul, à cause des grandes distractions qui accompagnent ceux qui pour le salut de tous, conuersent avec tous, *Faitz toutes choses à tous*, comme faisoit & disoit l'Apostre. Le temps de probation expiré, ils passent aux Colleges pour

1612_432v.jpg



Premiere continuation

1612.

La ville de Ienecop brulée par les habitants.

Le Roy de Dannemarc assiege le Chasteau de Ienecop.

est contrainct par le Prince Gustave de lever le siege.

Les Sueciens estonnez de si heureux succez ne peurent pour y remedier autre chose faire qu'un degast, & ruiner leur pays où l'armee des Danois devoit passer, afin de leur empêcher de recouurer des viures: Ils meirent mesmes le feu dans la ville de Ienecop, afin qu'elle ne seruist de couuert à leurs ennemis, & logerent vne forte garnison dans le Chasteau.

Le Roy de Dannemarc ayant faict sommer les Sueciens de luy rendre le Chasteau de Ienecop, n'eut que des coups de canon pour response: Il esperoit l'auoir avec le temps, mais la cherté des viures, & les maladies s'estans introduites en son armee, il veit en vn seul iour mourir de faim & de maladie plus de trois cens de ses soldats.

Le Prince Gustave cependant, ayant receu aduis que les forces des Polonois alloient vers la Moldaue (comme nous dirons cy apres) tire quelques gens de guerre de la Carolie, fait publier que le quinziesme homme de toutes ses terres qui pourroit porter armes eust à se rendre en l'armee qu'il dresseoit contre les Danois, faict equipper & preparer plusieurs canons avec leurs munitions & attirail, tellement qu'ayant assemblé vne armee de douze mille homme, il s'achemina pour secourir le Chasteau de Ienecop.

Le Roy de Dannemarc auoit jetté dans Vestervic, qui estoit sur le chemin des Sueciens, Gerhard Ranzoui avec trois mille hommes de

du
guerre, pou
cognoissan
il aduertit
geant aussi
Ienecop, c
de la Scar
ses; puis r
hage. De c
depuis qu
deuant le
de Relati
Ceux de
ques, in
par laque
dans la m
noyé leu
ce que c
Holande
ils ont a
tous mo
Sueciens
Voyo
laritez q
Transilu
Polono
Au m
noble q
filles du
doient
Moldaue
Pour
cha, fil

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan